



Communiqué du 20 décembre 2005

Une méthode efficace d'apprentissage de l'ordinateur: « C'est vous qui tenez la souris ! »

La pratique de l'ordinateur est un savoir-faire qui ne s'acquiert qu'à force de pratique, en répétant les opérations jusqu'à obtenir le résultat attendu, en apprenant des astuces simplifiant l'usage et en développant les bons réflexes de sécurité. Avoir un formateur à ses côtés pour être guidé peut beaucoup aider le novice souhaitant se familiariser comme l'utilisateur chevronné voulant se perfectionner.

Du besoin d'être accompagné par la pratique vient la méthode d'apprentissage Mulot Décllic : "c'est vous qui tenez la souris!". Le client est devant l'ordinateur et tient la souris et le clavier. Le client pratique et le formateur le guide : retouche de photos numériques, mise en forme d'une lettre, communication par messagerie instantanée avec une webcam, réalisation d'un site Internet, etc. Et, pour consolider les connaissances acquises, le client reçoit des fiches pratiques l'aidant à se remémorer les gestes appris.

La réussite de la méthode Mulot Décllic tient pour beaucoup à la sélection rigoureuse de formateurs, des professionnels choisis pour leurs qualités pédagogiques, leur sérieux et leurs compétences techniques.

Ainsi nos clients écrivent :

- Henriette L. de Paris 19è : « j'ai beaucoup appris car j'ai gardé la souris tout le temps » et, concluant, « c'est vraiment un service très utile ! ».
- Lucette P. de Versailles (78) : « ma formatrice est très compétente et très aimable et elle me guide avec patience à travers ce qui paraissait un labyrinthe ».
- Michel L. de Créteil (94) : « avant je perdais du temps et de l'énergie avec des services approximatifs et imprévisibles, alors que maintenant je suis suivi ; Mulot Décllic se rappelle de moi et de mes besoins informatiques et la qualité est au rendez-vous. »

L'entreprise Mulot Décllic

Mulot Décllic est leader de l'accompagnement informatique à domicile en Ile-de-France en couvrant Paris et chacun des sept départements formant l'Ile-de-France.

Les services proposés sont des cours particuliers et de l'assistance technique (installations, maintenance, nettoyage, dépannage). Mulot Décllic est agréée société de services à domicile permettant ainsi aux particuliers de bénéficier de la réduction d'impôts sur le revenu de 50% au titre de l'article 199 sexdecies du CGI et de payer en chèque emploi service universel, CESU.

Plus d'info sur : <http://www.mulot-decllic.com>

Contact presse :

Roland Tricot - 06.86.07.92.65

presse@mulot-decllic.com